aint
ristol
z
ès

77-1977

naire de la PYRAMIDE
ISTOL lez ALES

tin municipal
estriel

JUIN 1977

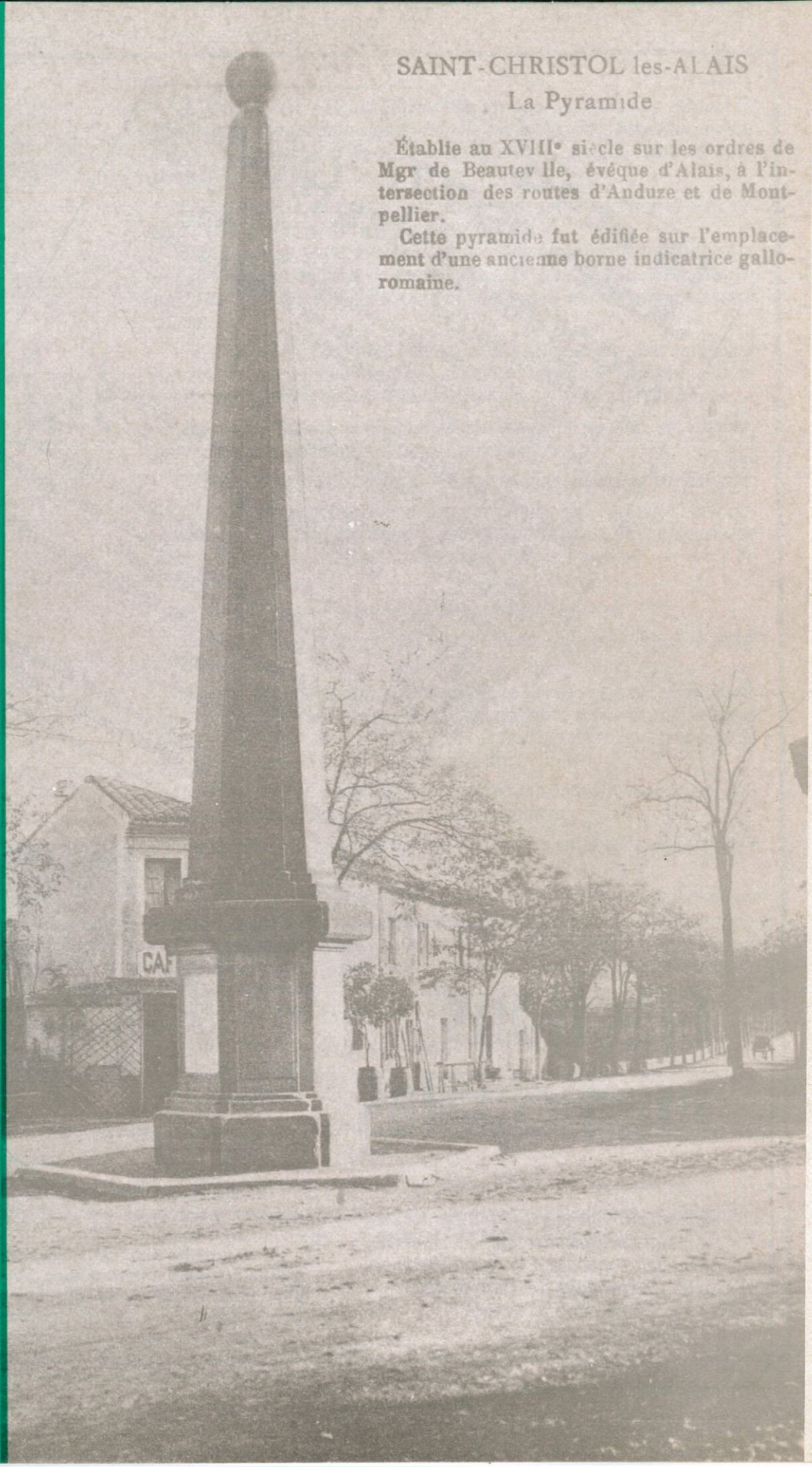

SAINT-CHRISTOL les-ALAIS

La Pyramide

Établie au XVIII• siècle sur les ordres de Mgr de Beautev lle, évêque d'Alais, à l'intersection des routes d'Anduze et de Montpellier.

Cette pyramide fut édifiée sur l'emplacement d'une ancienne borne indicatrice gallo-romaine.

13 et 14 Juillet 1977

programme des fêtes

MERCREDI 13 JUILLET :

17 H 30 : Concours de pétanque,

21 H 30 : Soirée de variétés sur la place J. Duclos avec les SARDANYS.

JEUDI 14 JUILLET :

9 H 30 : Concours de pétanque,

14 H 30 à 16 H 30 : Kermesse — Jeux pour les enfants, Distribution du goûter,

16 H 30 : Courses cyclistes sur le circuit Bâticoop,

de 14 H 30 à 18 H : Groupe de clowns musicaux les Doudingues sur la place Jacques-Duclos,

de 17 H 30 à 19 H : Bal populaire avec l'orchestre Louis Roche,

21 H : Feu d'artifices,

22 H : Reprise du bal.

22 H 30 :

Ces festivités sont organisées par le Conseil Municipal, et animées par toutes les associations locales membres du Comité des Fêtes.

Élections municipales

Que soient remerciés les Saint-Christolens et Saint-Christolennes qui ont massivement fait confiance à la liste d'Union de la Gauche conduite par Fernand Balez.

Un seul tour de scrutin a suffi pour désigner les nouveaux membres du Conseil Municipal. En effet, le 13 Mars 1977, seule la liste d'Union de la gauche briguait les suffrages des St-Christolens. On pourrait penser que la présence d'une liste unique «démobiliserait» les électeurs de notre commune. Il n'en a rien été, les chiffres ci-dessous le prouvent :

INSCRITS : 2 327 VOTANTS : 2 000 (soit 85,94 %)
NULS : 302 EXPRIMÉS : 1 698

La moyenne générale des 21 élus a été de 73,65 % des suffrages exprimés.

Les électrices et les électeurs de notre commune ont fait preuve, une fois de plus, d'un sens civique qui les honore.

Que tous les saint-christolens soient intimement persuadés que la gestion d'une commune n'est pas seulement le fait des élus. Étant au service de tous, ils souhaitent qu'un plus grand nombre participe à tout ce qui intéresse la vie locale. C'est en connaissant les aspirations et les besoins de la population, c'est en travaillant pour elle et avec elle que les conditions générales de la vie quotidienne seront encore et toujours améliorées.

éditorial

ST CHRISTOL-LEZ-ALES possède sur son territoire une station de Recherches Cytopathologiques dont le rayonnement s'étend au monde entier. Des chercheurs de tous pays viennent y parfaire leurs connaissances.

ST CHRISTOL-LEZ-ALES est connu dans toute la région et bien au-delà par la qualité de sa Cave Coopérative.

Ce produit de notre terroir attire bon nombre d'amateurs de bon vin et l'installation de points de vente à MEAUX et à ST-ÉTIENNE, demain peut-être à LYON et à BRUXELLES, contribue au bon renom de notre commune.

ST CHRISTOL-LEZ-ALES est également connu grâce à ses nombreux sportifs qui fréquentent les stades, sillonnent les routes, évoluent dans les gymnases et centres de sport, démontrant ainsi la vitalité de ses jeunes.

Mais voilà qu'une renommée, moins exaltante celle-là, est acquise, provisoirement espérons-le, à notre Commune.

C'est à ST CHRISTOL-LEZ-ALES que la loi est délibérément bafouée.

C'est dans une entreprise de notre commune que l'on refuse aux travailleurs le droit, pourtant inscrit dans la Constitution, de constituer une section syndicale, que l'on refuse à ces mêmes travailleurs le droit de travailler.

Comment ne pas être indigné devant une telle attitude ?

Comment ne pas réagir face aux brimades, aux insultes, à la ségrégation ?

Aucune femme, aucun homme digne de ce nom ne peut rester insensible devant une telle situation. D'où la solidarité active exprimée par le Conseil Municipal de St Christol-lez-Alès, par diverses organisations locales, par l'immense majorité de la population.

Partout où les droits des travailleurs sont bafoués, nous clamerons notre indignation, nous apporterons notre soutien.

La défense des revendications et des libertés est le but même de notre engagement.

D'ailleurs dans le projet de programme municipal soumis aux électeurs en Mars dernier, nous rappelions que les «Élus Communistes qui s'opposent à tout licenciement sans reclassement préalable, expriment leur solidarité concrète aux travailleurs victimes de l'arbitraire du patronat et du pouvoir Giscardien — RPR — Centriste. Ils se prononcent pour un élargissement des libertés syndicales et politiques»

Nous restons fidèles à cet engagement.

Nous voulons pour tous une existence décente dans le respect des opinions de chacun.

Nous voulons pour tous la possibilité de vivre, travailler, de se syndiquer ou non en toute liberté.

Nous voulons pour tous la possibilité d'exprimer ses opinions.

Nous voulons tout faire pour améliorer les conditions de vie du plus grand nombre. Même si quelques attardés s'efforcent d'être à contre-courant.

F. BALEZ
Maire de ST CHRISTOL-LEZ-ALES
Conseiller Général

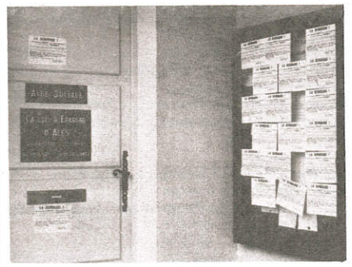

UN EXEMPLE, PARMI D'AUTRES, DE LA VIOLATION DE LA LEGALITE.

ICI, LE PANNEAU OFFICIEL DE LA MAIRIE RECOUVERT DE TRACTS.

POURTANT, ET EN DEPIT D'UN TITRE RONFLANT, SON AUTEUR S'EST «DÉROBÉ» DEVANT LES ENQUETEURS.

REALISATIONS du CONSEILLER SAINT-CHRISTOL

Cette rubrique n'avait jamais été assurée jusqu'à présent. Elle le sera désormais, à la demande de nombreux St Christolens. D'ailleurs il n'est pas rare de voir des articles du Conseiller Général dans divers Bulletins Municipaux. C'est ainsi, qu'en ce qui me concerne, je participe au Bulletin Municipal de Cendras et, paradoxalement, je ne le faisais pas à St Christol-lez-Alès. C'était, je pense, une lacune.

Quelles sont les réalisations pour 1977 ?

Il y en a de terminées, en cours et en prévision.

La réfection de la vieille route d'Anduze CD N° 324 A est réalisée du Respéchas aux limites nord de la commune. Du ruisseau au Pont d'Arène, partie qui avait subi quelques dommages, les réparations sont effectuées et un bi-couche recouvre la totalité de la voie. Du pont d'Arène aux limites d'Alès, portion qui était sérieusement dégradée, c'est une rénovation totale de la route qui est réalisée. Ces travaux se prolongent jusqu'au chemin de la Lucquette mais intéressent, alors, Alès.

Sur la route de Montèze CD 325, la partie du Point Kilométrique 1, 710 à 1, 950 était particulièrement dangereuse de par son étroitesse. De nombreux accrochages ou chutes avaient lieu à cet endroit. J'ai donc programmé des travaux d'élargissement.

Le montant de l'opération, une fois chiffré, s'élève à 85 932,12 F, ce qu'il m'est possible de prendre dans la dotation cantonale qui m'est attribuée.

Les propriétaires riverains Mme R. et M. E. ont donné leur accord pour la réalisation. La première cède 448 m2 de terrain, le second 455 m2. Par contre M. G., autre propriétaire riverain qui devait céder 157 m2, s'est opposé aux travaux envisagés. Il préconise un déplacement de la route, ce qui permettrait d'avoir une ligne droite. Remarquons, au passage, que la suggestion de Mr G... lui évite de céder du terrain !

ACTIVITES du Conseiller Général

3 JANVIER – 9 H	: réunion de la Commission des Finances du Conseil Général – Préfecture
4 JANVIER – 9 H	: – d° –
– 15 H	: réunion du Comité Cantonal de l'Aide Sociale – Tribunal d'Alès
5 JANVIER – 9 H	: réunion de la Commission des Finances du Conseil Général Préfecture
– 11 H 30	: audience solennelle au Tribunal d'Alès
– 18 H	: réception annuelle Sous-Préfecture d'Alès
6 JANVIER – 18 H	: réunion du Conseil d'Administration du Lycée d'Alès
7 JANVIER – 9 H 30	: réunion de la Commission des Finances du Conseil Général Préfecture
– 15 H	: réunion de la Commission de l'Agriculture du Conseil Général – Préfecture
10 JANVIER – 10 H 30	: réunion de groupe – Préfecture
– 12 H	: réception annuelle du Préfet – Préfecture
– 15 H	: session du Conseil Général
11 JANVIER – 9 H 30	: réunion de la Commission des Finances – Préfecture
12 JANVIER – 10 H	: réunion à la Chambre de Commerce d'Alès avec les autorités militaires
13 JANVIER – 15 H	: session du Conseil Général
14 JANVIER – 12 H	: réception annuelle du Conseil Général – Préfecture
– 15 H	: session du Conseil Général
17 JANVIER – 10 H	: réunion de la Commission des Finances du Conseil Général Préfecture
– 15 H	: session du Conseil Général
19 JANVIER – 14 H 30	: – d° –
20 JANVIER – 17 H 30	: réunion du Conseil d'Administration CES Diderot
21 JANVIER – 9 H 30	: réunion de travail avec la DDE – St Christol-lez-Alès
– 17 H 30	: réception pour le départ du Commandant de gendarmerie Alès
25 JANVIER – 14 H 30	: réunion de travail pour le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme – Alès
26 JANVIER – 14 H 30	: réunion de travail avec la Direction Départementale de l'Agriculture – Conseil Municipal de Cendras et riverains à Cendras
1 FÉVRIER – 15 H	: réunion du Comité Cantonal de l'Aide Sociale – Tribunal d'Alès
5 FÉVRIER – 11 H	: inauguration Alexpo – Alès
21 FÉVRIER – 9 H 30	: session du Conseil Général

GENERAL pour LEZ-ALES

du 1er Janvier au 10 Juin 1977

25 FÉVRIER – 18 H	: réception à l'occasion du départ du Procureur de la République – Tribunal d'Alès
26 FÉVRIER – 16 H 30	: inauguration de la salle J. Duclos – Alès
11 MARS – 17 H	: réunion du Conseil d'Administration du CES Diderot
15 MARS – 15 H	: réunion du Comité Cantonal de l'Aide Sociale – Tribunal d'Alès
24 MARS – 18 H	: réunion du Conseil d'Administration du Lycée d'Alès
26 MARS – 17 H 30	: réunion de travail avec la Direction Départementale de l'Agriculture Conseil Municipal de Cendras et riverains à Cendras
5 AVRIL – 15 H	: réunion du Comité Cantonal de l'Aide Sociale – Tribunal d'Alès
6 AVRIL – 15 H	: réunion de travail avec la Direction Départementale de l'Équipement pour le barrage de St Paul Lacoste – Alès
13 AVRIL – 10 H	: réunion de Groupe au Conseil Général – Préfecture
14 AVRIL – 10 H	: réunion de Groupe au Conseil Général – Préfecture
16 AVRIL – 10 H	: réunion de Groupe au Conseil Général – Préfecture
19 AVRIL – 15 H	: réunion de la Commission de l'Agriculture – Préfecture
20 AVRIL – 15 H	: réunion de la Commission de l'Agriculture – Préfecture
21 AVRIL – 9 H 30	: – d° – des Finances – Préfecture
22 AVRIL – 9 H 30	: – d° –
23 AVRIL – 9 H 30	: réunion de la Commission de l'Agriculture – Préfecture
25 AVRIL – 15 H	: session du Conseil Général
26 AVRIL – 10 H	: session du Conseil Général – Préfecture
– 15 H	: réunion du Comité Cantonal de l'Aide Sociale – Tribunal d'Alès
27 AVRIL – 9 H	: audience solennelle Tribunal d'Alès – Installation du Procureur de la République
– 14 H	: réunion de Groupe Conseil Général – Préfecture
29 AVRIL – 9 H 30	: session du Conseil Général
20 MAI – 10 H	: réunion de travail avec DDE – Alès
23 MAI – 15 H	: visite d'un nouvel établissement – St Jean du Gard
31 MAI – 15 H	: réunion de la Commission de l'Agriculture du Conseil Général – Préfecture
1 JUIN – 10 H	: réunion de Groupe du Conseil Général – Préfecture
2 JUIN – 9 H 30	: réunion de la Commission des Finances du Conseil Général Préfecture
3 JUIN – 9 H 30	: réunion – d° –
4 JUIN – 10 H	: réunion de Groupe du Conseil Général – Préfecture
6 JUIN – 15 H	: session du Conseil Général – Préfecture
7 JUIN – 12 H	: vernissage exposition des Écoles Maternelles – Alès
– 15 H	: session du Conseil Général
8 JUIN – 15 H	: – d° –

Quatorze autres personnes ont également fait des remarques sur le registre d'enquête publique.

La proposition de M. G.., pour séduisante qu'elle soit, a deux inconvénients majeurs. D'une part, le nouveau tracé couperait une terre en deux, et en rendrait ainsi une grande partie presque inutilisable par son propriétaire. D'autre part, le coût des travaux serait pratiquement doublé, donc irréalisable car les dotations des Conseillers Généraux sont fixés une fois pour toutes.

Ce tronçon de route présentant de réels dangers, j'ai donné ordre que soit exécutée la partie des travaux où il n'y a pas opposition. Bien entendu cela présentera un aspect de non finition car la part de M. G.., ne sera pas touchée tant qu'il n'y aura pas accord, ce qui sera dommageable pour l'esthétique et surtout, pour la circulation. Mais il n'aurait pas été sérieux de ne pas faire exécuter les travaux réalisables car la dotation restant la même et les prix ne cessant de monter, attendre équivaudrait à ne plus pouvoir rien faire.

Si des inconvénients circulatoires subsistent à cet endroit, ils ne seront pas de mon fait, j'ai pris mes responsabilités, à chacun d'en faire autant.

Enfin, est envisagée pour 1977, la reconstruction du ponceau au point kilométrique 18,8, sur la route de Lézan avec rectification de la chaussée pour un montant de travaux de 79 684,79 F. Ces travaux seraient commencés mais il manque encore l'autorisation des PTT, car à cet endroit passe en sous-terrain, le câble téléphonique longue distance et le câble de l'automatique local ce qui présente quelques difficultés car, bien entendu, les liaisons téléphoniques doivent être assurées sans interruption.

Cette réalisation devrait permettre une nette amélioration de l'écoulement des eaux de ruissellement et mon vœu est qu'enfin la route de Lézan ne soit plus inondée à la moindre averse.

Commissions Municipales

MAIRE : Fernand BALEZ

Adjoint : Claude ÉMERIQUE

FINANCES

Président :
Michel CALVIN

Membres :
Clément ROUX
Fernand PASTOR
Charles CROUTIER
Nadine PLUS
Henri CHABROL
Émilienne BONIN

ENSEIGNEMENT

Président :
Jean SIRVIN

Membres :
Louis BOUDON
Raoul MICHELET
Roger OLIVIER
Antoine MARTINEZ
J.Pierre CHAPON
Éliane FONTANE

Adjoint : André BENOIT

TRAVAUX

Président :
Roger OLIVIER

Membres :
Louis BOUDON
Michel CALVIN
Henri CHABROL
Antoine MARTINEZ
J.Pierre CHAPON
Jean SIRVIN

AFFAIRES GÉNÉRALES ENVIRONNEMENT

Président :
Nadine PLUS

Membres :
Éliane FONTANE
Raoul MICHELET
Fernand PASTOR
Clément ROUX
Émilienne BONIN
Charles CROUTIER

Adjoint : Marcel SIRVEN

URBANISME

Président :
Henri CHABROL

Membres :
Fernand PASTOR
J.Pierre CHAPON
Clément ROUX
Jean SIRVIN
Charles CROUTIER
Nadine PLUS

VOIRIE

Président :
Raoul MICHELET

Membres :
Éliane FONTANE
Émilienne BONIN
Louis BOUDON
Michel CALVIN
Roger OLIVIER
Antoine MARTINEZ

Adjoint : Lucette BRES

AIDE SOCIALE

Président :
Louis BOUDON

Membres :
J.Pierre CHAPON
Éliane FONTANE
Raoul MICHELET
Fernand PASTOR
Clément ROUX
Jean SIRVIN

RELATIONS EXTER.

Président :
Charles CROUTIER

Membres :
Antoine MARTINEZ
Nadine PLUS
Henri CHABROL
Émilienne BONIN
Roger OLIVIER
Michel CALVIN

Adjoint : Jean DEDIEU

CULTURE

Président :
J.Pierre CHAPON

Membres :
Roger OLIVIER
Michel CALVIN
Louis BOUDON
Éliane FONTANE
Raoul MICHELET
Fernand PASTOR

SPORTS, FETES

Président :
Antoine MARTINEZ

Membres :
Clément ROUX
Jean SIRVIN
Charles CROUTIER
Nadine PLUS
Henri CHABROL
Émilienne BONIN

Adjoint : Violette MONNIER

PERSONNEL

Président :
Clément ROUX

Membres :
Nadine PLUS
Henri CHABROL
Jean SIRVIN
Louis BOUDON
Michel CALVIN
Roger OLIVIER

ENFANCE, JEUNESSE

Président :
Émilienne BONIN

Membres :
Antoine MARTINEZ
J.Pierre CHAPON
Éliane FONTANE
Raoul MICHELET
Fernand PASTOR
Charles CROUTIER

BUREAU MUNICIPAL

M. Fernand BALEZ Maire :
Conseiller Général

M. Claude ÉMERIQUE Adj. :
Finances, Enseignement

M.André BENOIT Adjoint :
Travaux

M. Marcel SIRVEN Adjoint :
Voirie, Urbanisme

Mme Lucette BRES Adjoint :
Aide Sociale, Relations extér.

M. Jean DEDIEU Adjoint :
Culture, Sports, Fêtes

Mme V. MONNIER Adjoint :
Personnel, Enfance, Jeunesse

PERMANENCE DES ÉLUS

M. BALEZ Maire C.G. :
samedi de 9 H 30 à 11 H

M. ÉMERIQUE Adjoint :
mardi de 15 H 30 à 17 H

M. BENOIT Adjoint :
vendredi de 9 H à 12 H

M. SIRVEN Adjoint :
jeudi de 14 H 30 à 16 H

Mme BRES Adjoint :
jeudi de 17 H à 18 H

M. DEDIEU Adjoint :
mercredi de 10 H à 11 H 30

Mme MONNIER Adjoint :
samedi de 10 H à 11 H

Les activités municipales depuis le 13 Mars 1977

Samedi 19 Mars :
Participation à la cérémonie-anniversaire du Cessez-le-feu en Algérie.

Dimanche 20 Mars :
Élection du Maire et des Adjoints.

Vendredi 25 Mars :
Commission des Fêtes à 18 H.,
Comité des Fêtes à 21 H. (Commission extra-municipale).

Vendredi 1er Avril :
Commission de la Voirie.

Samedi 2 Avril :
Commission Enfance-Jeunesse.

Vendredi 8 Avril :
Commission de la culture.

Mardi 12 Avril :
Conseil d'Administration du Centre Sportif et Socio-Éducatif (extra-municipal)

Mercredi 13 Avril :
Réception d'une délégation de la Municipalité de Sainte-Florine (Haute-Loire).

Vendredi 15 Avril :
Commission de l'Aide Sociale,
Commission des Finances.

Samedi 16 Avril :
Conseil Municipal.

Jeudi 21 Avril':
Commission des travaux.

Vendredi 22 Avril :
Réunion exceptionnelle du Conseil Municipal,
Commission du personnel,
Commission de l'enseignement.

Samedi 30 Avril :
Rencontre élus-personnel communal à l'occasion de la Fête du Travail.

Vendredi 6 Mai :
Réunion des élus républicains à Alès.

Samedi 7 Mai :
Conseil Municipal.

Dimanche 8 Mai :
Commémoration de la Victoire de 1945.

Jeudi 12 Mai :
Commission des Fêtes.

Mercredi 18 Mai :
Sortie du Centre Aéré,
Commission de l'enseignement.

Vendredi 27 Mai :
Réunion du Groupement pour l'Expansion Régionale,
Commission scolaire extra-municipale.

Mercredi 1er Juin :
Voyage des Personnes Agées

Jeudi 2 Juin :
Réunion avec les femmes de service des bâtiments communaux.

Vendredi 3 Juin :
Réunion avec le personnel de la Voirie,
Réunion avec le personnel du secrétariat.

Samedi 4 Juin :
Conseil Municipal.

Jeudi 9 Juin :
Réunion avec des représentants de la Société de Chasse, de l'APE et de l'ASCL.

Vendredi 10 Juin :
Comité des Fêtes (extra-municipal).
Commission des Sports - Fêtes

Samedi 11 Juin :
Commission de la Culture

Lundi 13 Juin :
Office Municipal des Sports (extra-municipal)

Mardi 14 Juin :
Conseil d'Administration du Centre Sportif et Socio-Éducatif.

Mercredi 15 Juin :
Sortie des enfants du Centre Aéré et de l'École de Sports.

Vendredi 17 Juin :
Visite des locaux scolaires.

Dimanche 19 Juin :
Congrès Départemental des Élus Républicains, à Nimes.

Mardi 21 Juin :
Réunion avec les représentants A.P.R.I.L.

Mercredi 22 Juin :
Réunion avec les représentants des associations saint-christolennes : Objet : Subventions Municipales.

Samedi 25 Juin :
Visite du Centre Médico-Social des Salles du Gardon.

Samedi 9 Juillet :
Conseil Municipal.

Budget primititif

Le Conseil Municipal sortant avait estimé, comme en 1971 qu'il appartenait au nouveau C.M. issu des élections de mars 1977 de voter le Budget 1977 puisqu'il lui appartenait de l'exécuter.

Il est vrai que le travail préparatoire avait été effectué avant le mois de mars, et de ce fait, l'application du NOUVEAU CONTRAT COMMUNAL ne pourra être réellement réalisée qu'à partir du B.P. 1978 ou éventuellement du Budget Supplémentaire 1977.

Cependant la mise en demeure du sous-préfet et des services fiscaux de voter le Budget avant la mi-avril a contraint les élus de réunir dans des délais très courts la Commission des Finances, puis le C.M..

Aussi, la discussion publique du Budget au cours de la réunion désormais traditionnelle avec la population, n'a pu avoir lieu. Il est évident que l'an prochain, l'établissement du Budget primitif sera fait conformément aux engagements du nouveau Contrat Communal. Notre effort pour l'information des citoyens reste entier comme en témoigne ci-après la publication intégrale du document budgétaire.

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 1977

1) Investissement :
1.008.029 F contre 1.878.276 F en 1976

Libellé	Montant	Pourcentage du Budget
A) DÉPENSES		
– Dette (remboursements, emprunts)	270.898	9,30 %
– Contribution aux dépenses extraordinaires des Syndicats intercommunaux (Avène, Carriol, Sitom)	54.466	0,18 %
– Travaux en cours	682.665	23,45 %
B) RECETTES		
– Subventions de l'État	néant	
– Subventions du Conseil Général	253.586	8,71 %
– Emprunts	682.665	23,45 %
– Divers (prélèvement sur recettes ordinaires)	71.778	2,46 %

2) Fonctionnement :
2.911.147 F contre 2.475.003 F en 1976

Libellé	Montant	Pourcentage
A) DÉPENSES		
ch. 60 – Denrées et fournitures (dont fournitures scolaires, combustibles, alimentations, etc...)	300.000	10,30 %
ch. 61 – Frais de personnel	1.228.089	42,18 %
ch. 62 – Impôts et taxes	3.900	0,13 %
ch. 63 – Travaux et services	223.000	7,66 %
ch. 64 – Participations et contingents (charges intercommunales, contingents obligatoires)	340.396	11,69 %
ch. 65 – Allocations, subventions	30.062	1,03 %
ch. 66 – Frais de gestion générale	177.000	6,08 %
ch. 67 – Frais financiers (intérêts des emprunts)	536.922	18,44 %
ch. 83 – Prélèvements pour dépenses d'investissement	71.778	2,46 %

PRÉSENTATION DU BUDGET :

Le rapport du Budget 1977 était conjointement assuré par MM. Claude ÉMERIQUE, adjoint aux Finances et Michel CALVIN, président de la Commission des Finances et benjamen de l'assemblée Municipale.

Les rapporteurs, ont rappelé d'abord le contexte général : à savoir la crise financière affectant les collectivités locales qui assurent l'essentiel des investissements publics et la POLITIQUE DE TRANSFERTS DE CHARGES pratiquée par le pouvoir giscardien :

AINSI le contingent obligatoire d'Aide Sociale subit une augmentation de 34,81 % par rapport à 1976.
En 10 ans ce même contingent s'est accru de 412,34 %.

ou encore :

le contingent obligatoire D'INCENDIE qui augmente de 49,22 % par rapport à 1976.

De même, les Communes sont victimes des ponctions directes de l'État puisqu'elles doivent payer la TVA et puisqu'elles subissent les effets de L'INFLATION au même titre que les particuliers, ou L'ALOURDISSEMENT DE LA DETTE (renchérissement des emprunts, délais de remboursement plus courts, etc...). Puisqu'elles subissent aussi LES EFFETS DU PLAN BARRE : ainsi les attributions de l'État au titre du V.R.T.S. (Versement Représentatif de la Taxe sur les Salaires) ne progressent que de 13,3 % en 1977 au lieu de 25 % en 1976

En outre l'injustice des mécanismes sur lesquels repose la fiscalité locale, aggrave encore les charges des Contribuables les plus modestes.

B) RECETTES		
ch. 70 – Produits de l'exploitation (cantines, taxe enlèvement ordures ménagères)	160.000	5,49 %
ch. 71 – Produits domaniaux	21.000	0,72 %
ch. 73 – Recouvrements	21.700	0,74 %
ch. 74 – Taxe sur les salaires	934.803	32,11 %
ch. 75 – Impôts indirects (dans Taxe locale Équipement)	153.248	5,26 %
ch. 77 – Contributions directes	1.611.301	55,34 %

Au total le Budget 1977 qui s'élève à 2.911.147 F, équilibré en dépenses et recettes, traduit une augmentation de 17,62 % par rapport à l'année précédente.

QUELQUES CHAPITRES IMPORTANTS DU BUDGET

FRAIS DE PERSONNEL :

1.228.089 F (42,18 % du Budget)
soit 19 : personnel permanent à temps complet,
6 : personnel permanent à temps incomplet,
3 : personnel auxiliaire à temps incomplet.
Sur ce montant, les charges salariales représentent plus de 45 % de l'inscription budgétaire.

INTERETS DES EMPRUNTS :

533.622 F soit 18,33 % (contre 14,85 % en 1976)
La dette par habitant s'élève à 166 F.
La Commission des Finances a constaté :

- une augmentation importante des taux d'intérêt (plus l0,25 % à 11 % actuellement contre 5 à 6 % dans les années 1960-1970).
- un raccourcissement de la durée des emprunts (de 30 à 20 ans entre 1960-1970, de 15 à 12 ans actuellement).

C'est encore une conséquence de la politique d'asphyxie des Collectivités Locales, pratiquée par le pouvoir giscardien.

PARTICIPATION AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

La commune de St Christol-lez-Alès participe aux activités de 5 Syndicats Intercommunaux.

Cela se traduit naturellement par des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Ces Syndicats sont les suivants :

- S.I.E. (Syndicat Intercommunal d'Électrification St Christol-Bagard)
- Syndicat de l'Avène
- Syndicat du Carriol
- Syndicat d'Aménagement du Ruisseau de la Prairie
- SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères)

A ces syndicats légalement constitués, on peut ajouter la participation de la commune de St Christol aux frais de fonctionnement des C.E.S. (Collèges d'Enseignement Secondaire d'Alès).

On trouvera dans les tableaux ci-joints les dépenses inscrites au BP 77, consécutives à la participation de St Christol à ces Syndicats Intercommunaux.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	1976	1977
Avène	37.019 F	48.089 (+ 29,90 %)
Carriol	1.261 F	1.463 (+ 16,01 %)
SITOM	5.228 F	4.913 (– 7,40 %)

DÉPENSES de FONCTIONNEMENT

	1976	1977
Avène	53.479 F	95.468 (+ 78,51 %)
Carriol	2.477 F	2.195 (– 12,84 %)
SITOM	43.875 F	46.463 (+ 5,90 %)
SIE	500 F	
PRAIRIE	210 F	250 F
CES	17.959 F	21.751 (+ 21,11 %)

Ainsi au titre des participations aux Syndicats Intercommunaux et charges des C.E.S. la commune doit verser :

221.093 F en 1977
contre
169.100 F en 1976

soit un accroissement de 30,75 %.

POUR CONCLURE :

Le Budget Communal de 1977 est évidemment un budget de rigueur. Peut-on s'en étonner lorsqu'on analyse objectivement la politique du pouvoir à l'égard des Collectivités Locales ?

Or, le rôle de la Commune ne cesse de grandir en raison de l'accroissement des besoins individuels et collectifs de la population, liés notamment aux difficultés de vie des familles. Et rien n'est plus essentiel aujourd'hui que l'aménagement du cadre de vie.

Sans-doute, le C.M. pour ne pas alourdir démesurément la charge fiscale, a-t-il été contraint de limiter ou différer certaines des réalisations proposées par les diverses commissions municipales.

Néanmoins le produit des contributions sera en augmentation de 25,97 %, même si la charge pesant sur chacun d'entre nous doit être sensiblement inférieure, en raison même de l'expansion de la commune et de son accroissement démographique. Nous sommes conscients que seul, un changement véritable de la politique de l'État et donc de société, et l'amélioration du Cadre de Vie sera à même de permettre l'épanouissement de la personnalité de chacun. C'est à ce combat que nous convions notre population.

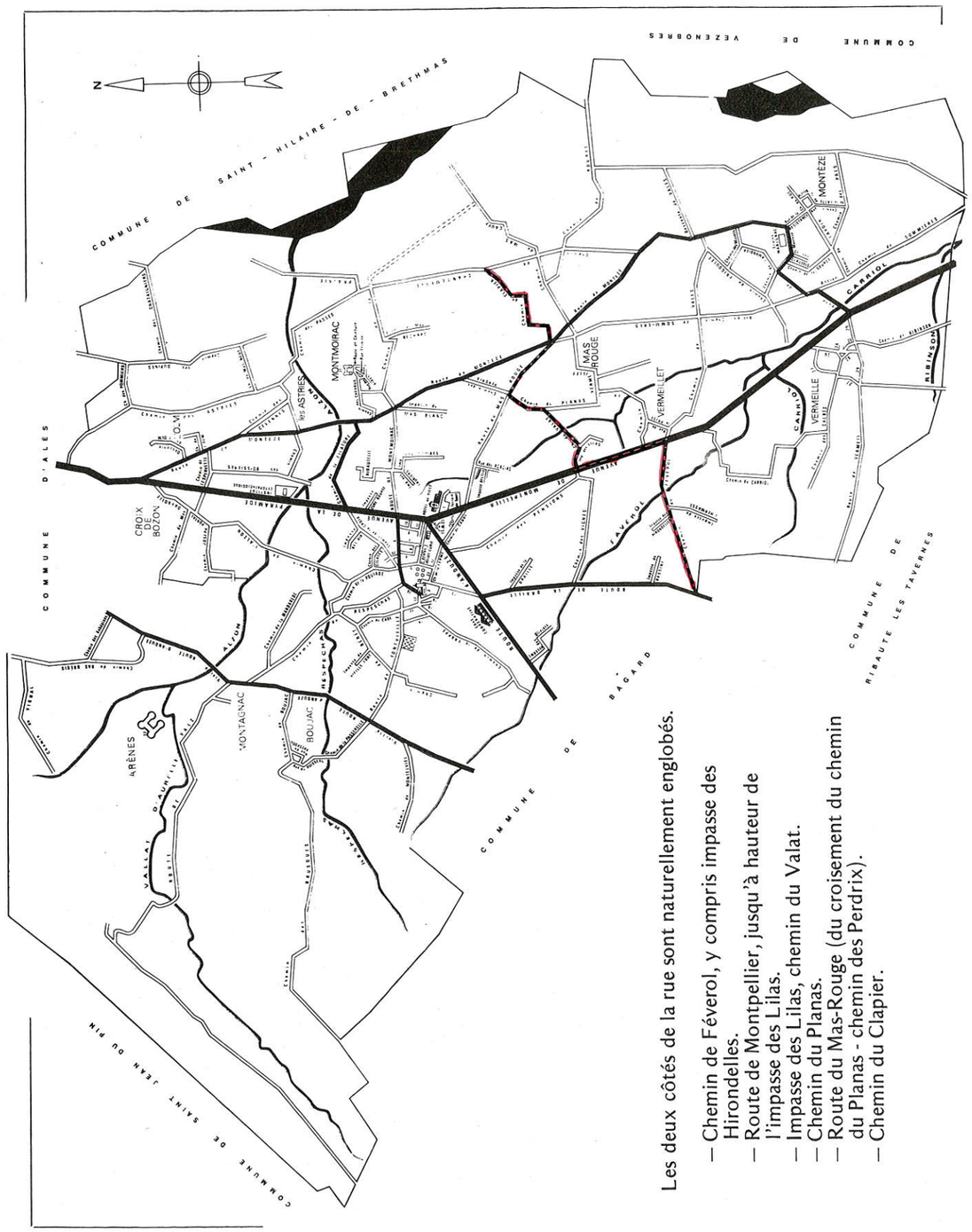

Les deux côtés de la rue sont naturellement englobés.

- Chemin de Féverol, y compris impasse des Hirondelles.
- Route de Montpellier, jusqu'à hauteur de l'impasse des Lilas.
- Impasse des Lilas, chemin du Valat.
- Chemin du Planas.
- Route du Mas-Rouge (du croisement du chemin du Planas - chemin des Perdrix).
- Chemin du Clapier.

Pour la rentrée Scolaire Le SECTIONNEMENT

— L'EXPANSION DE ST CHRISTOL-LEZ-ALES

Il devient banal de constater et de dire que St Christol-lez-Alès est une commune dont l'expansion est rapide.

Déjà une augmentation de plus de 27 % de la population avait été constatée entre les recensements officiels de 1968 et de 1975 portant le chiffre de la population à 3 307 h.

Un recensement officieux porte actuellement le chiffre à 3 700 et dans les semaines à venir, l'ouverture du lotissement du G.M.F. accroitra sensiblement ce chiffre. Sachez encore que depuis le 1er Janvier 1977 au 31 Mai, 43 permis de construire ont été déposés.

C'est dire encore l'importance et la complexité des problèmes concernant la vie et l'organisation de la Commune : chacun est confronté avec les questions d'urbanisme, de voirie, d'assainissement ou encore de l'école.

Pourtant l'effort communal dans le domaine scolaire a été et demeure considérable : rappelons le ici pour mémoire

- 1970 : inauguration du Groupe Scolaire JOLIOT-CURIE avec 6 classes primaires, 2 classes maternelles, 1 restaurant scolaire
- 1970 encore : inauguration du Groupe Scolaire Marignac à Montèze avec 3 classes primaires plus une section enfantine, 1 restaurant scolaire

  Cependant, en 1972, l'Administration de l'Éducation Nationale impose, malgré l'opposition du Conseil Municipal et de l'APE, la fermeture d'une classe.
- 1975 : Extension du Groupe JOLIOT-CURIE (2 classes primaires et 2 classes maternelles)

Par ailleurs en 1976, les dépenses scolaires assumées par le budget Communal se sont élevées à 541 860 F (Investissement et Fonctionnement) soit plus de 23 %, sans compter les dépenses pour les œuvres péri-scolaires (Centre Aéré, Centre Sportif Éducatif Municipal, Garderie, Atelier du Mercredi etc...).
Notre Municipalité est donc un point d'appui précieux pour la défense de l'École. Car tel est notre objectif fondamental: «l'École, rénovée, ouverte sur la vie s'attachera à développer chez chaque enfant, chaque adolescent les capacités qui feront de lui un être libre et responsable, comme travailleur et citoyen».

— LES EFFECTIFS SCOLAIRES

L'augmentation de la population entraine logiquement l'augmentation des effectifs scolaires, en particulier au Primaire.

Si à la rentrée de septembre 1976, les effectifs des Écoles Primaires sont respectivement de 217 à JOLIOT-CURIE et 49 à Montèze, les perspectives annoncées par les directeurs des Écoles pour la rentrée prochaine sont de 240 à 260 élèves à JOLIOT-CURIE et une stagnation à Montèze.

D'un côté, il y a risque évident de surcharge, de l'autre une classe fermée par décision du pouvoir. Cette situation d'inégalité, serait très préjudiciable pour les conditions mêmes de l'enseignement et serait, pour une part, responsable des échecs et retards scolaires.

Déjà en 1974, un problème identique avait été posé et le directeur de l'École primaire Joliot-Curie avait préconisé le sectionnement, c'est-à-dire la répartition des élèves par secteurs géographiques. Si cette solution n'a pas été retenue à l'époque, c'est en raison de l'extension du Groupe, réalisée effectivement en 1975.

Actuellement, aucune solution de cette nature n'est envisageable au chef-lieu. C'est pourquoi la Commission Scolaire Extra-Municipale, après la Commission Municipale de l'Enseignement, et avant la réunion du Conseil Municipal (séance du 4 juin 1977), a eu connaissance du projet de sectionnement.

-- LA COMMISSION SCOLAIRE EXTRA-MUNICIPALE

est effectivement le lien privilégié de concertation entre les élus, les parents d'élèves et les enseignants.

Les principes ont été rappelés, à savoir que, selon la législation en vigueur, le Maire d'une Commune possédant plusieurs Écoles publiques a L'OBLIGATION LÉGALE de fixer par arrêté le ressort de chacune d'elles. Mais parce que le Conseil Municipal entend poursuivre et développer une pratique, riche et diversifiée, d'information et de consultation, le débat est ouvert.

Et au cours de cette réunion, il a été très fourni, franc et constructif – même si les participants, et les élus en premier lieu, sont conscients des difficultés qui peuvent en découler pour certains parents.

— LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de ces différentes consultations et discussions, le Conseil Municipal dans sa séance du 4 juin 1977 a pris les décisions suivantes, à l'unanimité :

– le sectionnement est institué dans la Commune, à compter de la rentrée de septembre 1977.

– les limites sont indiquées sur la carte ci-jointe
– les élèves des Communes voisines seront automatiquement inscrits à l'école de Montèze.

Enfin le Conseil Municipal souhaite qu'aucune dérogation ne soit accordée mais tient à préciser que les dérogations éventuelles sont du ressort exclusif de l'Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale (I.D.E.N. d'Alès I)

Dans le domaine de la gestion scolaire, l'information, la concertation avec tous les intéressés sont des impératifs. C'est bien ce qui a guidé le Conseil Municipal dans la décision qu'il a été amené à prendre. Et nous pensons que par cette décision les meilleures conditions seront réalisées pour assurer, en tout cas dans cette commune, l'égalité des chances.

ŒUVRES PÉRISCOLAIRES

RESTAURANTS SCOLAIRES

2 restaurants scolaires fonctionnent dans notre ville l'un au groupe Marignac, l'autre au groupe Joliot-Curie, ils sont ouverts tous les jours scolaires pour les enfants inscrits dans leur groupe respectif.

Les familles dont plusieurs enfants sont d'âge scolaire, et dont 1 au moins fréquente un de nos restaurants peuvent bénéficier de bourses, il suffit pour cela de fournir un certificat de non imposition au secrétariat de la mairie.

MONTANT DE LA BOURSE

Nombre d'enfants	Montant trimestriel de la bourse
1enfant	30 F
2 enfants	60 F
3 enfants	90 F
4 enfants	120 F

TABLEAU DE FRÉQUENTATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Années	Nombre de repas	Nombre de jours	Moyenne journalière de repas
1974-1975	14 092	135	104
1975-1976	15 636	135	116
1976-1977 (au 27 mai 77)	14 420	116	125

GARDERIE INTER-CLASSE

La garderie municipale inter-classes fonctionne tous les jours scolaires de 7 h. 30 à 8 h. 30 et de 16 h. 30 à 19 h. dans les locaux de la Bâtisse, où un goûter est servi aux enfants.

Depuis sa création (1973) ce service Social fonctionne parfaitement, et l'on constate une progression constante de l'effectif. Actuellement plus de 150 enfants y sont inscrits ; la moyenne de fréquentation est de 25 pour le matin, 35 pour le soir.

CENTRE AÉRÉ Jean MACÉ

Le Centre Aéré municipal Jean Macé, fonctionne en période scolaire, tous les mercredis de 13 H. 30 à 17 H. 30.

Il est ouvert aux enfants de notre commune âgés de 6 ans à 14 ans.

Le personnel d'encadrement se compose d'un directeur :

– M. Christian FABREGUE

et de 7 moniteurs :

– BRES Anne
– BALEZ Amy
– CELLIER Sylvie
– PONS Michèle
– FAVIER Christine
– ZUNCHEDU Monique
– DELCROS Michel

Diverses activités sont proposées :

Sorties - Visites - Sports - Activités Culturelles - Fêtes - etc...

Le mercredi 18 mai 1977, la visite des Grottes de Trabuc a été proposée, 50 jeunes ont participé à cette sortie.

La participation moyenne pour l'année 1976 - 1977, aux activités du Centre Aéré, a été de 50 jeunes environ.

Nous rappelons qu'aucune participation n'est demandée aux familles et que le Centre Aéré est ouvert à TOUS les enfants de notre commune.

Les activités du Centre Sportif et Socio Educatif

Quand ce bulletin Municipal paraîtra, notre «Foyer» aura cinq mois de fonctionnement... Très jeune âge donc mais cette courte existence nous semble déjà pleine de satisfactions et porteuse de belles promesses.

Satisfaction au niveau de la fréquentation, avec un excellent comportement des utilisateurs, tant sur le plan de la discipline que sur celui du respect des horaires et du matériel...

Satisfaction quant aux activités, dont un bilan chronologique, et incomplet, est présenté ci-dessous :

29 Janvier : **inauguration, et gala Isabelle AUBRET ;**

31 Janvier : **soirée organisée par l'APE, avec la chorale A Cœur Joie et les professeurs de l'École de Musique d'Alès, et les élèves de notre école de flûte ;**

3 Février : **concert avec le Jazz-club de Nimes organisé par l'ASCL ;**

4 Février : **rencontres de basket-ball, entre l'Entente d'Alès et le B.C. Perrier-Nimes ;**

6 Février : **démonstration de boxe française ;**

20 Février : **assemblée générale des cellules locales du P.C.F. ;**

25 Février : **projection - discussion sur la Sardaigne ;**

26 Février : **assemblée générale de la Cave Coopérative ; fête du Centre Aéré en soirée ;**

19 Mars : **remise de cartes de combattants et de médailles aux anciens d'Algérie, organisé par la FNACA ;**

23 Avril : **démonstration de karaté ;**

24 Avril : **congrès départemental des A.P.E. Cornec ;**

30 Avril et 1er Mai : **à l'occasion de la fête du Muguet organisé par les cellules communistes de St Christol – exposition de peintures, sculptures ; vente de livres avec André STIL, Jean-Pierre CHABROL, Aimé VIELZEUF, Fernand LÉONARD et Pierre CLÉMENT ; récital du chanteur occitan Claude MARTI ;**

13 Mai : **assemblée générale de l'ASSC foot-ball ;**

20 Mai : **soirée-débat sur la réforme Haby, organisée par l'APE Cornec ;**

21 Mai : **soirée-batike animée par Mme Maurin, du Mas Cauvy ;**

31 Mai au 5 Juin : **exposition de photos, préparée par M. COLL ;**

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE.

PING-PONG

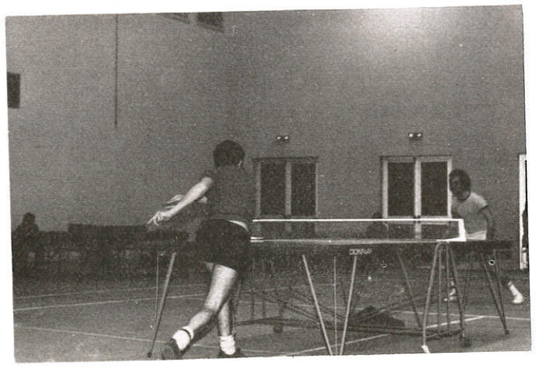

BOXE FRANÇAISE

A tous ces évènements «exceptionnels», il convient d'ajouter,

dans la halle Jean-Guimier :

– des séances de gymnastique volontaire pour les femmes ;
– des rencontres ou entraînements de volley-ball et basket-ball
– les entraînements des foot-balleurs et des cyclistes ;
– la création d'une section de boxe française, avec des séances bi-hebomadaires ;
– des séances de tennis ;
– des entraînements et des tournois de ping-pong ;
– les après-midi réservés aux scolaires ;
– les activités de l'école de sports et du Centre Aéré...

dans les salles socio-éducatives :

– les permanences de la bibliothèque (assurés par l'APE) et de la discothèque (assurés par l'ASCL) ;
– l'École de Musique ;
– le Centre Aéré ;
– l'atelier du Mercredi ;
– la salle des personnes âgées ;
– des séances de télévision ;
– des concours de belote...

Nous pensons qu'il est superflu de commenter cette énumération. Elle est la meilleure réponse aux quelques esprits rétrogrades qui nous soupçonnaient d'avoir réalisé un «machin d'un prestige démesuré...»

LE FONCTIONNEMENT

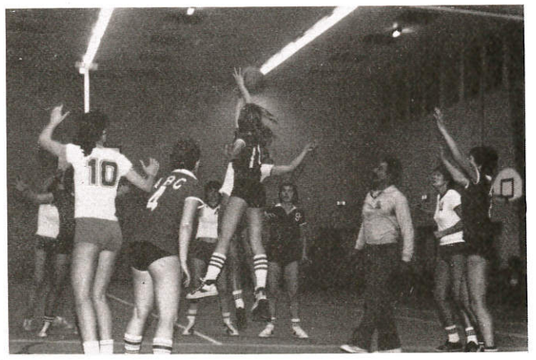

BASKET-BALL

Le CSSE est ouvert à TOUTES les associations Saint-Christolennes, et à TOUS les habitants de notre commune.

Un calendrier d'utilisation a été mis au point avec les représentants des diverses sociétés, et il sera mis à jour, de la même manière, au début du mois de septembre 77.

Les règlements général et intérieur ont été préparés par le Conseil Municipal et discutés avec la population, ainsi que les conditions de prêts ou de location.

Un Conseil d'administration a été créé. Il comprend neuf membres : MM. ÉMERIQUE, DEDIEU, CHAPON et CALVIN sont les délégués du Conseil Municipal ; Mme RABETTE, M. BOUAT, BOUCHICOT, DELCROS et SOLEIROL représentent les associations locales.

Enfin, il est toujours possible de s'informer auprès des membres du C.A., des services municipaux ou des employés du CSSE. Un cahier est ouvert au Foyer et il reçoit toutes les critiques, observations et suggestions.
Oeuvre du Conseil Municipal de St Christol (1971-1977), payé par une subvention du Conseil Général et par les contribuables locaux, le Centre Sportif et Socio-Éducatif est une réalisation devant servir à l'ensemble de la population qui doit s'y sentir véritablement chez elle.

L'URBANISME

— SEPTEMBRE 1974 : publication d'un Bulletin Spécial d'Urbanisme
— JUIN 1977 : rappel de la réglementation toujours en vigueur, souvent méconnue ; parfois oubliée en tout cas indispensable.

Le développement de la Commune, le rythme accéléré des constructions, les démarches administratives s'y rapportant, constituent pour le simple citoyen, comme pour l'administration de la commune, une somme de difficultés d'autant plus que la réglementation en vigueur est toujours plus complexe.

LES PRINCIPES –

Le permis de construire ou de démolir se rattache à une police administrative , la réglementation est donc d'ordre public.

Nous voulons attirer l'attention du constructeur ou du propriétaire qui veut apporter des modifications à son habitation sur les démarches qu'il doit entreprendre avant de commencer ses travaux

VOUS VOULEZ CONSTRUIRE AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT ENTREPRENDRE DES TRAVAUX

qu'elle que soit la nature des travaux, par exemple : construction d'un mur de clôture, d'un ponceau, traversée de route, aménagement d'un ruisseau

vous devez tenir compte d'une réglementation d'urbanisme

Vous trouverez dans le présent Bulletin Municipal, le rappel de quelques renseignements pratiques.

Dans quelques mois, des changements interviendront avec l'étude du Plan d'Occupation des Sols. La population sera largement informée et consultée avant l'établissement définitif du P.O.S.

En attendant, les renseignements ci-contre sont indispensables à quiconque veut construire, agrandir, transformer, modifier.

N'oubliez pas que l'urbanisme fait partie de l'aménagement du territoire : aménager, c'est organiser pour le plus grand bien de la Collectivité toute entière.

AVANT DE CONSTRUIRE

Quel que soit le terrain que vous avez choisi, et avant toute acquisition définitive, vous devez vous assurer de la constructibilité.

Aussi avant toute autre démarche, vous avez intérêt à demander un Certificat d'Urbanisme.

QU'EST-CE QUE LE CERTIFICAT D'URBANISME ?

C'est un acte administratif officiel qui confère des droits à son bénéficiaire lorsqu'il est favorable et comporte un délai de validité.

La demande doit être rédigée en trois exemplaires. Les imprimés sont fournis en Mairie ou à la D.D.E. (Direction Départementale de l'Équipement). Formulée à la fois auprès du Maire et de la D.D.E., elle vous fait connaître la réglementation générale et particulière à respecter pour construire.

Mais dans tous les cas, le certificat d'urbanisme qui vous est délivré, ne vous donne pas l'autorisation de construire. Il faut déposer une demande de permis de construire.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE EST OBLIGATOIRE

Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, doit au préalable obtenir un permis de construire. Ce permis est également exigé pour les modifications extérieures apportées aux constructions existantes ainsi que les reprises de gros œuvres et les surélévations.

La demande de permis de construire et le dossier qui l'accompagne sont établis en quatre exemplaires au cas où plusieurs administrations sont intéressées par le projet, des exemplaires supplémentaires du dossier peuvent être réclamés au demandeur afin qu'il puisse être procédé à l'instruction de la demande dans le délai réglementaire. Si le dossier est incomplet le délai d'instruction est prorogé.

Tout dossier incomplet pour lequel le demandeur n'aura pas fourni toutes les pièces manquantes ou les exemplaires supplémentaires nécessaires dans le délai de deux mois sera déclaré sans suite et retourné à son auteur.

La D.D.E., si le dossier est complet, fait connaitre au demandeur dans les quinze jours de la réception de la demande, un numéro d'enregistrement et les délais de l'instruction du dossier. Si aucune autre décision n'est communiquée au demandeur au-delà du délai prévu, la lettre vaut le permis de construire et les travaux pourront être entrepris conformément au dossier déposé. Mais il ne faut surtout pas entreprendre les travaux avant la date qui vous est imposée par la lettre de la D.D.E.

N'oubliez pas que le fait de construire sans avoir obtenu le permis de construire, ou bien encore de ne pas s'y conformer, constitue une infraction qui vous rend passible d'une amende et éventuellement de la démolition d'un bâtiment construit irrégulièrement. Ne vous placez donc pas dans une situation qui obligerait l'administration à engager contre vous des poursuites correctionnelles.

La mention du permis de construire doit être affichée sur le terrain de manière visible de l'extérieur par les soins de son bénéficiaire dès la notification de la décision d'octroi et pendant toute la durée du chantier. L'inobservation de la formalité d'affichage sur le terrain est punie d'une amende.

Le permis de construire est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai d'un an à compter de ladite délivrance expresse ou tacite. Il en est de même, si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année.

Mais il peut être prorogé pour une nouvelle année sur demande de son bénéficiaire, formulée avant l'expiration du délai de validité.

DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER

Le permis de construire obtenu et avant d'entreprendre les travaux, la déclaration d'ouverture du chantier doit être déposée en Mairie.

ACHEVEMENT DES TRAVAUX

Dans le délai de 30 jours qui suit l'achèvement des travaux, une déclaration attestant cet achèvement doit être établie en deux exemplaires.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Si les travaux ont été réalisés dans des conditions régulières, la D.D.E. délivre le certificat de conformité. Dans le cas contraire le constructeur est avisé des motifs pour lesquels le certificat de conformité ne peut être délivré ; cet avis rappelle les sanctions encourues.

Ce droit de visite peut aussi être exercé après l'achèvement des travaux pendant un délai de deux ans.

Tout propriétaire ayant l'intention D'ÉTABLIR DES CONSTRUCTIONS le long des voies nationales, départementales ou communales, DE MODIFIER LES FAÇADES existantes ou d'une façon plus générale D'EXECUTER DES TRAVAUX QUELCONQUES DANS L'EMPRISE OU EN BORDURE DE CES CHEMINS OU DE LEURS DÉPENDANCES est tenu d'en demander l'autorisation .

NUL NE PEUT SANS AUTORISATION

– Faire aucun ouvrage sur les voies ou à proximité de ces voies.
– Ouvrir sur le sol de ces voies ou de leurs dépendances des fouilles ou tranchées.
– Y installer des canalisations.
– Ouvrir des fossés.
– Faire des excavations, puits ou citernes ou exploiter des carrières.
– Établir sur les fossés, des barrages, passages permanents ou temporaires.
– Construire, reconstruire, modifier ou réparer aucun bâtiment, mur de clôture quelconque à la limite de ces voies.
– Planter des arbres ou haies.
– Placer des panneaux réclames, affiches publicitaires.

Les autorisations individuelles précisent les différentes conditions d'exécution qui leur sont particulières tant en ce qui concerne la constitution des ouvrages que leurs modalités d'exécution.

QUE FAIRE ?

La demande est présentée sur papier libre par le propriétaire ou par son mandataire et contient l'indication exacte de ses noms, prénoms et domicile et désigne explicitement les travaux envisagés, l'indication de situation du quartier, de la voie concernée.

Toute demande doit être adressée au Maire qui en assure la transmission auprès des services intéressés (Préfecture, D.D.E., D.D.A., etc...).

Toujours plus nombreux, nos ainés voyagent

Mercredi 1er Juin, à 9 h., près de 130 de nos ainés sont prêts pour le départ du voyage de printemps, offert par la municipalité.

Les trois cars, apprêtés pour la circonstance nous conduisent tout d'abord à Châteauneuf du Pape, pour la visite des caves où se prépare ce fameux cru, que l'on nous invite également à déguster.

Nous repartons pour Avignon dont nous admirons au passage les remparts élevés au 14e Siècle par les papes ; Avignon nous accueille pour le repas de midi qui se déroule dans une chaleureuse ambiance. C'est ensuite vers la Fontaine de Vaucluse que nous repartons, accompagnés d'un gros orage qui nous donne quelques soucis pour la fin de notre après-midi.

C'est une Fontaine de Vaucluse bouillonnante et écumante à souhait que nous admirons, en cette époque de hautes eaux ; un magnifique spectacle, très impressionnant, dans un site particulièrement pittoresque. Nouvel assaut de l'orage, qui cette fois nous oblige à précipiter le mouvement de repli vers les cars, alors que nous revenions tranquillement par le sentier sous bois.

C'est le retour vers St-Christol, avec un dernier arrêt : le Pont du Gard. Bien connu de nous tous, ce grandiose aqueduc construit en pleine garrigue, demeuré presque intact au bout de 2 000 ans, mérite bien une halte pour le merveilleux spectacle qu'il nous offre.

Nous atteignons St-Christol vers 20 h. 30, après une excellente journée passée ensemble, sous le signe de la détente et de la bonne humeur.

A l'an prochain !...

Aide et Action Sociales

CARTE D'AIDE MUNICIPALE

Cette carte donne droit à une distribution mensuelle de colis alimentaires et une distribution de combustible en hiver.

Elle est accordée aux personnes âgées qui en font la demande au secrétariat de Mairie sous les conditions suivantes :

– être âgé d'au moins 65 ans,
– être domicilié dans la commune depuis au moins 6 mois
– avoir des revenus annuels ne dépassant pas le plafond fixé par le Fond National de Solidarité soit,
9 400 F par an et par personne,
14 000 F par an et pour un couple.

Exceptionnellement, cette carte peut être attribuée à des personnes indigentes, âgées de moins de 65 ans.

Toutes les demandes sont examinées par la Commission de l'Aide Sociale qui les soumet pour approbation au Conseil Municipal.

Quelques renseignements

AIDE MÉNAGERE AUX PERSONNES AGÉES

Conjointement organisé par le Conseil Municipal et la Mutualité Sociale Agricole, un service d'Aide Ménagère aux personnes âgées fonctionne dans notre commune.

Toute personne âgée d'au moins 65 ans ou 60 ans en cas d'invalidité, dont l'état de santé nécessiterait les services de l'aide ménagère, peut, quelle que soit la caisse de Sécurité Sociale à laquelle elle appartient, demander l'ouverture d'un dossier au secrétariat de Mairie où tous les renseignements lui seront communiqués.
Actuellement 16 personnes âgées de la commune bénéficient de ce service.

CARTES DE TRANSPORTS

Cette carte strictement personnelle donne droit à 50 trajets aller-retour par an, sur le réseau des cars urbains.

Elle est accordée aux personnes âgées qui en font la demande au Secrétariat de Mairie sous les conditions suivantes :

– être âgé d'au moins 70 ans,
– être domicilié dans la commune depuis au moins 6 mois,
– présenter deux photos d'identité.

L'extension du réseau des cars urbains est à l'étude.

ECHOS SPORTIFS

Quelle dynamique société que la Jeune Boule ! En plus de ses concours du samedi après-midi, elle a organisé son grand concours fédéral, le samedi 21 Mai. Malgré le mauvais temps, cent équipes y ont participé dans le meilleur esprit, grâce à une organisation sans faille.

**
*

Après des matches-aller assez difficiles, l'Union Sportive de Sanit-Christol (foot-ball) s'est bien reprise dans la deuxième moitié du championnat, ce qui lui a permis de terminer à une place honorable pour sa première saison. L'équipe a également participé à la Coupe Alès-Ville de foot-ball jusqu'aux quarts de finale.

**
*

Meilleurs vœux de succès à la nouvelle section de cyclo-tourisme de l'Association Sportive. De création récente, elle est animée par MM. Joël MEJEAN, Jean PENVEN et Alain CAPELET. Elle propose des promenades de détente avec des parcours à la mesure des capacités de chacun.

**
*

Tennis, randonnées pédestres, ping-pong, basket-ball, gymnastique volontaire, telles sont les activités sportives proposées par l'ASCL. Il semble qu'une section officielle de tennis de table verra le jour très prochainement.

**
*

Les foot-balleurs de l'ASSC ont fait une excellente saison : les équipes premières, juniors et cadets finissent à la 2e place (et l'accession en première division pour la formation – fanion). Mais ce sont les pupilles qui ont obtenu les meilleurs résultats : premiers de leur championnat et vainqueurs de la coupe Bonifas.

**
*

Les pratiquants de la boxe française ont décidé de structurer leur association. Sous le nom de l'Association Sportive, une section spécifique a vu le jour. Avec l'impulsion de l'animateur, Christian Ait, les promesses des 5 mois de fonctionnement porteront certainement leurs fruits.

Section cycliste de l'A.S.S.C.

Les coureurs cyclistes locaux participent chaque dimanche aux courses organisées par la Commission Cycliste F.S.G.T. du Gard-Midi dans les 8 catégories suivantes :

Scolaires – Premiers Élans – Minimes – Cadets – Juniors – Toutes Catégories – Cyclo Sportifs – Vétérans –

Cette année, la section locale a organisé le Cyclo-Cross de MONTEZE en Janvier, et le Grand Prix de la Victoire le 8 Mai. Cette dernière épreuve a réuni plus de cent participants venus des 4 coins de la France.

En Juillet et Août seront organisés les Grands Prix de la Pyramide et de Montèze, et le Grand Prix de MARSILLARGUES dans l'Hérault. Toutes ces épreuves comptent pour le Championnat GARD-MIDI.

L'année prochaine, la section cycliste espère pouvoir organiser 2 épreuves supplémentaires. Actuellement Raphaël BALLESTER occupe la 1ère place du Championnat en «1ers Élans», Didier HUGON la 2e place en «Minimes» et Didier COUDENE la 3e place en «Juniors». Thierry POUGET – Alain PROVENZALE – Bruns GLEZE – Alain PASTOR – Jacky LORIOT, sélectionnés dans l'équipe N 1 du Gard-Midi – De Vitray J.P. MORATILLE - Michel MARTINEZ – les frères LAFONT – Michel BALLESTER – Robert PLANCADE – VIGNOLLE, vainqueur à LA GRAND-COMBE – et tous les nouveaux adhérents portent haut et ferme, sur les routes du Languedoc et de la Provence, les couleurs «rouge et blanche» de la section cycliste et le renom de notre ville.

LORIOT Jacky a terminé 15e et 1er gardois au classement général du Tour International des Bouches-du-Rhône. Il s'est classé 8e du Grand Prix International de la Montagne et a donc largement contribué à l'excellente 4e place, sur 20 équipes, remportée par l'équipe N 1 du Gard derrière l'Italie.

SUR NOTRE PHOTO, UN GROUPE DE QUELQUES COUREURS DE LA SECTION CYCLISTE LOCALE ENCADRES PAR LEURS TRES DEVOUES DIRIGEANTS : M. MAX POUGET, PRESIDENT, ET M. FERNAND PASTOR, TRESORIER.

ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DE SPORTS

1er trimestre :
4 séances de patinoire ont été organisées. 46 enfants étaient présents à la première ; ce nombre a augmenté régulièrement pour atteindre 90.

2e et 3e trimestres :
Filles et garçons ont pratiqué des activités en plein air quand le temps l'a permis, et dans la halle Jean-Guimier depuis l'ouverture du CSSE ;

ATHLÉTISME :
saut en hauteur – saut en longueur – course de vitesse – entraînement à la course de fond – grimper –

SPORTS COLLECTIFS OU INDIVIDUELS :
foot-ball – hand-ball – rugby – volley-ball – ping-pong –

A chaque séance par beau temps, nous comptons une moyenne de soixante enfants, et trente-cinq par temps de pluie

Jean-Louis LOUDET
Directeur de l'École de Sports

Nous rappelons que l'École de Sports du mercredi matin est ouverte à tous les enfants de la commune. Elle est animée par l'Office Municipal des Sports. Elle est dirigée par Mr LOUDET, assisté des moniteurs Jean-Louis CHABROL, Pascal POUJOL, Philippe ROUX, Antoine SUBIRES, et au cours des 2 premiers trimestres, Jean-Claude TUDELA.

Le Président de l'O.M.S.

A gauche :
* A la piscine
* Sur le stade

Ci-dessus :
* Une équipe de petits
* A la patinoire
* Jeunes cyclistes et leurs dirigeants

état civil

naissances

Nous avons eu la joie de voir s'agrandir les familles Saint-Christolennes, par la venue au monde de :

– Florence MARTIN, le 30 Septembre 1976
– Chrislain BRUCHET, le 11 Octobre 1976
– Christelle ALLEGRE, le 6 Novembre 1976
– Céline BOURGUET, le 2 Décembre 1976
– Virginie SOULIER, le 5 Décembre 1976
– Cédric CROUZET, le 14 Décembre 1976
– Gérald CELLIER, le 20 Décembre 1976

– Laetitia ROMERO, le 17 Janvier 1977
– Sébastien FERRELI, le 11 Mars 1977
– Cyril CELLIER, le 24 Mars 1977
– Olivier PURROY, le 13 Avril 1977
– Mikaël GARDIES, le 14 Avril 1977
– Alexandre TRUPIA, le 14 Avril 1977
– Jean-François LARGUIER, le 25 Avril 1977

mariages

Les mariages suivants ont été célébrés en notre Hôtel de Ville :

– Marcel PELATAN avec Mlle Évelyne Platon, le 30 - 10 - 76
– Janick BRUN avec Mlle Nadine LOUBATIERE, le 4-12-76
– Jean-Louis BOUET avec Mlle Suzie PHILIP, le 11 - 12 - 76
– Dominique DELPY avec Mlle Dominique DUMOULIN, le 31 - 12 - 76

– Jean-Luc FLAVIER avec Mlle Martine TOURNAIRE, le 29 - 01 - 77
– Jean-Louis ARNAL avec Mlle Nadine GIRE, le 9 - 4 - 77
– Jean DEL AGUILA avec Mlle Chantal BENOIT, le 9 - 4 - 77
– Marc GRAILLE avec Mlle Mireille GAUSSORGUES, le 30 - 4 - 77
– René AUTHIE-LABILLE avec Mlle Claudine ROUX, le 30 - 4 - 77
– Rolland FABRE avec Mlle Line PERSEGOL, le 4 - 6 - 77

décès

Nous avons eu le regret d'enregistrer les décès de :

Rose CARLUCCI Vve GAY, le 9 Octobre 1976
Eugène MARC, le 17 Octobre 1976
Dominique REDARES, le 22 Octobre 1976
Robert SALLES, le 28 Octobre 1976
Gaston ST PIERRE, le 7 Novembre 1976
Francisco MARTINEZ SANCHEZ, le 8 Novembre 1976
Jean CLAUZEL, le 22 Novembre 1976
Lucie BOYER Vve CASTANIER, le 7 Décembre 1976
Franz BRANDL, le 30 Décembre 1976
Aimé GASCUEL, le 12 Janvier 1977
Anna FIZE Vve GÉNOLHAC, le 15 Janvier 1977
Marie VITROLLES Vve DABOUSY, le 1er Janvier 1977
Georges VIER, le 27 Janvier 1977
Louis ROYER, le 18 Février 1977
Pierre BALEZ, le 12 Mars 1977
Jean SIMON, le 20 Mars 1977
Antonia JORDAN, le 21 Mars 1977
Jane GRAVIL épouse PUECHERAL, le 22 Mars 1977
Maria VILA épouse RODRIGUEZ, le 25 Mars 1977
Félix SOULANET, le 6 Avril 1977
Juliette CHAPTAL Vve GINANE, le 7 Mai 1977
Amélie MOURGUES Vve DELEUZE, le 9 Mai 1977
Odette CHALABREYSSE Vve SORBIERE, le 20 Mai 1977

RENSEIGNEMENTS... UTILES

Nature de l'acte	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût	Délais
CARTE NATIONALE D'IDENTITE	Mairie	Livret de famille ou fiche d'état civil, acte de naturalisation éventuellement. 2 photos identité	15 F en timbres fiscaux	3 à 4 jours
CARTES GRISES	Mairie	Un imprimé spécial à demander en Mairie	Variable suivant le véhicule	Variable, suivant modalité d'expédition du dossier à la Préfecture
PERMIS DE CHASSER	Mairie	2 photos d'identité attestation d'assurance	110 ou 280 F suivant permis demandé	8 jours
FICHE D'ETAT CIVIL	Dans n'importe quelle Mairie, Service Etat Civil	Livret de famille ou acte de naissance	Gratuit	Immédiat
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	Néant	Gratuit	Variable suivant la ville concernée (Une enveloppe timbrée pour le retour)
EXTRAIT D'ACTE DE DECES	Mairie du lieu de décès	Néant	Gratuit	
EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	Néant	Gratuit	
CERTIFICAT DE NATIONALITE	Juge d'instance	Livret de famille	Variable	Variable suivant le cas
CERTIFICAT D'HEREDITE (pour succession inférieur à 2000 F)	Mairie	Livret de famille	Gratuit	1 journée
CARTE D'ELECTEUR	Mairie	Livret de famille Justificatif de résidence	Gratuit	Jusqu'à prochaine élection
PUBLICATION DE MARIAGE	Mairie du lieu où doit être célébré le mariage. Commune du domicile d'un des futurs époux	Se renseigner au Service des Mariages, en Mairie	Gratuit	Publication valable 1 an — minimum 15 jours — se renseigner au moins 40 jours avant date prévue
DECLARATION DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille, certificat du médecin	Gratuit	Dans les 3 jours qui suivent l'accouchement
DECLARATION DE DECES	Mairie du lieu de décès	Livret de famille, certificat du médecin	Gratuit	Dans les 24 heures qui suivent le décès
PASSEPORT	Mairie	Carte d'identité. Justification du domicile. 3 photos d'identité. Extrait de naissance	Timbre fiscal 100 F	Environ 15 jours
EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE	Greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu de naissance	Fiche d'état civil	10 F	Variable

téléphones

MAIRIE 52.24.04
CENTRE SPORTIF SOCIO-ÉDUCATIF . . 52.30.53
SOUS-PRÉFECTURE 86.00.73
SERVICE DES EAUX 86.03.66
E.D.F. 52.10.43
POMPIERS 18
POLICE-SECOURS 17
GENDARMERIE 86.16.67
POSTE DE SAINT-CHRISTOL 52.50.00
POSTE D'ABONNEMENT PUBLIC, VALZ 52.54.55
CAVE COOPÉRATIVE 52.17.66
PHARMACIE CAPELET 52.30.13
PHARMACIE PRAS-TEISSIER 52.47.19
DOCTEUR BORGHERO (LA PYRAMIDE) 52.55.40
DOCTEUR CHAPON (L'OLM) 52.57.49
DOCTEUR FRANCES (LA PYRAMIDE) . . 52.44.90
DOCTEUR HOURCADE (LA PYRAMIDE) 52.44.90
M. MAXTON CHIRURGIEN DENTISTE . . 52.49.45
M. SANNIER CHIRURGIEN DENTISTE . . 52.33.57
MONSIEUR MÉJEAN KINÉSITHÉRAPEUTE (AVENUE DE «LA PYRAMIDE) 52.41.81
MONSIEUR QUESNAY KINÉSITHÉRAPEUTE (AVENUE DE «LA PYRAMIDE) 52.51.05
MADAME ARNAC INFIRMIERE 52.05.44
MADAME MONTON INFIRMIERE 52.19.13
MADAME MARIE MOULIN INFIRMIERE 52.58.51
MADAME C. QUESNAY INFIRMIERE (LA PYRAMIDE) 52.51.05
MONSIEUR LE CURÉ 52.06.25
MONSIEUR LE PASTEUR 52.33.86

aspects de la vie st-christolenne

De haut en bas et de gauche à droite :
* Congrès Départemental des A.P.E Cornec (Salle polyvalente du Foyer), de droite à gauche : M. MAURIN, Président de l'A.P.E de St Christol ; M. CARRIERE, Président Départemental ; M. RAMA, Secrétaire.
* Allocution du Maire au Congrès des A.P.E.
* Le Centre Sportif et Socio-Educatif.
* Gymnastique volontaire.
* L'atelier du mercredi
* Séance du Conseil Municipal

Responsable de la publication : Claude Emerique
Réalisation technique : IMPRIMERIE PUBLICITÉ MODERNE (section offset) 67, rue Nationale NIMES Tél. 67.20.85